



DM-2025/136

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Ville de Royat – SPORT – Réfection voirie rue du Breuil Phase 2 – COUDERT

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2025-024 en date du 09/04/2025 portant approbation du budget primitif 2025 de la ville de Royat,

VU la proposition de l'entreprise COUDERT en date du 20/01/2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir la réfection de la voirie rue du Breuil, au niveau du trottoir et devant les vestiaires, la buvette et l'allée pour la ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2025 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise COUDERT, sise Vernines 63210 ROCHEFORT MONTAGNE, est retenue pour des travaux de voirie rue du Breuil pour la ville de Royat pour un montant de 19 722.50€ HT soit **23 667.00 € TTC.**

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

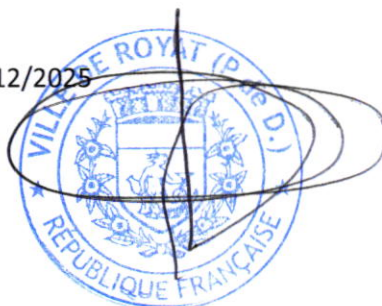
Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise COUDERT
- Mme la Directrice Générale des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 02/12/2025

Le Maire,

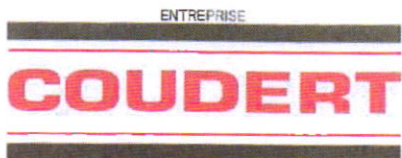
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr



S.A.S AU CAPITAL DE 640 000 €
102 route des Cadlaux
63210 VERNINES

Tél. 04 73 65 67 08
contact@coudert-tp.fr
www.coudert-tp.fr

TRAVAUX PUBLICS

- Terrassements
- Voirie revêtements
- Canalisations réseaux divers
- Génie civil

- Centrale d'enrobage
- Pouzzolane
- Basalte

Commune de royat
Hotel de ville

63130 Royat

DEVIS N° JG-25-

Trottoir allée du breuil

Decaissage et évacuation des déblais 0, 90 m	90,00 m ²	x	10,00	900,00 €
Fourniture, transport et mise en œuvre d'enrobés a chaud à raison de 150kg/m ²	15,00 t	x	170,00	2 550,00 €
				3 450,00 €

Devant le vestiere, devant buvette, allée stade

Decaissage et évacuation des bordures et dalles béton	60,00 m ³	x	35,00	2 100,00 €
Décroutage des enrobés, évacuation	279,00 m ²	x	10,00	2 790,00 €
Fourniture et pose d'un caniveau grille Ø200 sur un lit de béton	4,00 ml	x	350,00	1 400,00 €
Fin réglages de la forme avec apport de 0/31,5 réglage compactage	279,00 m ²	x	7,50	2 092,50 €
Piquage sur réseau existant, mise à la cote de regard	1,00 f	x	750,00	750,00 €
Fourniture, transport et mise en œuvre d'enrobés a chaud à raison de 150kg/m ²	42,00 t	x	170,00	7 140,00 €
				16 272,50 €

Montant HT 19 722,50 €
TVA 20 % 3 944,50 €

Montant TTC 23 667,00 €

Prix valeur novembre - 2025

A Vernines, le 27 novembre 2025

BON POUR ACCORD
Le 11/12/2025
Nacal Aurore
Maire





Dalle de ciment
+ revêtement

carré de 20m

entrobâ de montage

entrobâ général en V de 200 m

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le 04/12/2025

ID : 063-216303081-20251202-DM_2025_136-BF

Berser
Levisuit